Image not found or type unknown

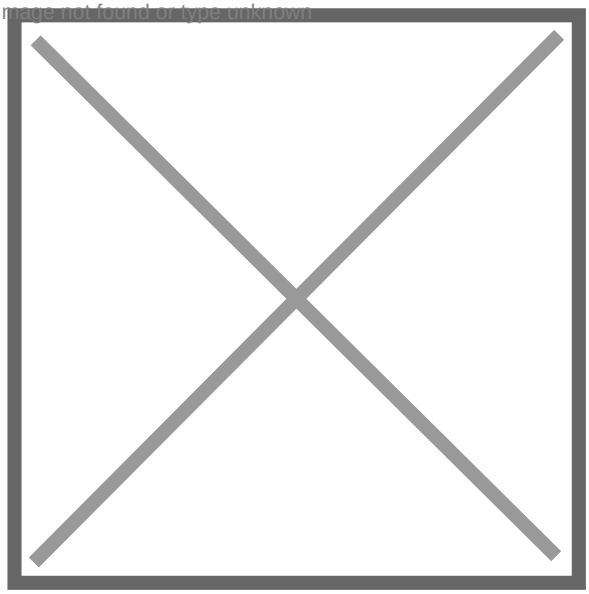

CONTRAT DE TRAVAIL ET ARTICLES DE LOIS ABOGES

Par **@VINCENTBINDER**, le **14/07/2025** à **14:11**

Bonjour à toutes et à tous.

Vendredi dernier, j'ai signé un contrat de travail, mon emploi débutant demain matin, et après l'avoir relu à tête reposé, je me suis rendu compte que ce contrat de travail et le règlement intérieur joint ccomportaient un certain nombre d'erreurs, notamment l'absence de planning alors que ledit contrat stipule que le planning y est joint, mais, plus étonnant encore, le fait que le contrat de travail n'a pas été.... comment dire... Mis à jour depuis la période COVID et qu'il cite nombre d'articles de lois dont une bonne moitié sont abrogés depuis 2007-2008.

Ma question, ou plutôt mes questions, seraient de savoir si ledit contrat, au vu de ces erreurs, est valide ou au contraire nul, quelles seraient les conséquences de travailler dans la deuxième hypothèse, et quels sont mes éventuels recours.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **15/07/2025** à **06:40**

Bonjour,

Difficile de vous répondre sans voir le contrat et pourquoi il cite des articles de loi abrogés.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés